

goureusement les austérités des Chartreux ; il porte sur le siège épiscopal la vigilance du pasteur, la justice et la clémence du souverain ; il restaure sa cathédrale et reconstruit le cloître des chanoines et l'hospice de Belley, édifices endommagés ou détruits par un incendie qui consuma une grande partie de cette ville.

Après quinze ans d'épiscopat, affaibli par l'âge, par les fatigues et les abstinences, Ponce obtient du pape Innocent II de retourner à Meyria pour y passer ses derniers jours (1).

Les principaux bienfaiteurs de cette Chartreuse sont les sires de Thoire-Villars qui lui ont inféodé la justice seigneuriale, les sires de Coligny, les seigneurs de la nombreuse famille de la Baulme, ceux de Rogemont qui lui ont cédé la justice d'Outia en 1366, les dauphins de Viennois, l'empereur Frédéric I qui prit Meyria sous sa protection et qui confirma tous ses privilèges, Humbert de Grammont, évêque de Genève, qui lui concéda une exemption de dîmes, des prélats et des abbés en grand nombre ; quant aux comtes de Savoie, dit Guichenon, le calendrier de Meyria porte qu'ils lui ont beaucoup ôté et beaucoup donné (2).

(1) Guichenon, *Vie du bienheureux Ponce du Balme*, *Preuves de l'hist. de la Bresse*, page 6.

*Hist. du Bugéy*, article *Belley*, page 22.

M. Depery, *Hist. hagiologique, Vie de saint Etienne, de Bourg en Bresse*, tome I.

Les Bollandistes et les Annalistes de l'Ordre cartusien.

(2) Papiers de la Chartreuse de Meyria, déposés dans les archives du département.

*Bibliotheca sebustiana*, 1<sup>o</sup> *Carta protectionis cartusie Majorovi ab Henrico Delphino concessa*, caput LVI, prima centuria.

2<sup>o</sup> *Littere protectionis, immunitatis et confirmationis privilegiorum Cartusie Majorovi a Frederico, imperatore*, caput. LXXXI, prima centuria.

Cette chartre reproduit les limites du territoire de la Chartreuse ; on re-